



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**18 AVR. 2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-053**

Domaine : 1.1 - Marchés publics

**OBJET : Marché 22-004 : Création d'un lotissement communal TRANCHE 1**

Vu la délibération N°2022-110 en date du 26 octobre 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le marché de travaux n°22-004 pour la création d'un lotissement communal.

Considérant que le marché initial porte sur deux lots et que le lot 1 se décompose comme suit :

- Tranche 1 : TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT – VOIRIE ET RESEAUX HUMIDES : 318 775.14€HT
- OPTION : réseau d'eau potable d'alimentation du château d'eau et de distribution non comprise dans la tranche 1 : 38 504.82€HT.

Considérant qu'il est nécessaire de déclencher l'option afin de procéder à l'alimentation du château d'eau

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- De déclencher l'option pour un montant de 38 504.82€HT.

- 2- D'imputer les dépenses en section de fonctionnement au Budget primitif 2024 du lotissement communal de la Jirette.
- 3- D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment la signature des marchés.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2024-053****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-04-18T08-54-20.00 ( MI252453554 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240418-2024-053-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Marché 22-004 : Création d'un lotissement communal  
TRANCHE 1**Date de décision :** Apr 18, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Marchés publics**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-053.PDF](#)**Préparé**Date **18/04/24 à 08:54**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **18/04/24 à 08:54**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **18/04/24 à 09:01**